



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Liminaire CAPL n°3 mutations du 18/06/2015

Madame la Présidente,

Un premier constat tout d'abord : le projet de mouvement général catégorie C administratif fait ressortir **un déficit de 7,5 agents au plan départemental** (2 596,7 agents au plan national, 2 370 en 2014). De toute évidence, l'appel de la liste principale du concours externe 2014, qui comprend 915 lauréats, sera bien loin de combler ce déficit. Nous savons d'ores et déjà que 76 de ces lauréats ont renoncé au bénéfice du concours, d'autres malheureusement suivront.

la DGFIP a donc sciemment refusé de combler ce déficit !

Pour des raisons strictement budgétaires, la DGFIP est responsable de cet état de fait :

- la suppression de plus de 30 000 postes en 12 ans,
- le calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services,
- l'absence flagrante d'anticipation des départs à la retraite.

Pourquoi Madame la Présidente ?

Pourquoi continuer d'accroître au quotidien le stress, la souffrance au travail et les difficultés toujours croissantes pour accomplir les missions de milliers d'agents qui subissent ces vacances d'emplois ?

Pourquoi s'entêter à ignorer le fonctionnement dégradé des services dans de telles conditions de sous-effectifs ?

Pourquoi s'acharner sur la catégorie d'agents la plus défavorisée ?

Pourquoi affecter ces nouveaux collègues A La Disposition du Directeur (ALD) sans aucune garantie de rester sur une mission, une structure et une résidence ?

Pourquoi ne pas mettre en place des règles d'affectation justes et adaptées plutôt que de passer en force sur ces sujets aussi sensibles ?

Pourquoi avoir supprimé la possibilité d'une stabilisation au mouvement suivant immédiat ?

F.O.-DGFIP dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur;

- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Au plan départemental, de nombreux services vont se trouver encore en sous-effectifs, certains n'étant même pas pourvus.

Force Ouvrière, revendique :

- le retrait du pacte de responsabilité,**
- arrêter la suppression des postes,**
- engager les recrutements nécessaires,**
- l'arrêt immédiat de la RGPP, de la MAP et de la démarche stratégique,**
- stabiliser les services,**
- reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,**
- améliorer les conditions de travail,**
- augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points d'indice uniforme,**
- améliorer le déroulement de carrière.**